

Formulaire de commentaire sur une demande d'urbanisme

Emplacement du projet : 615/631 chemin Loch lomond / NID 00317248

Description du projet : Le comité consultatif de planification a reçu une demande de changement de zonage pour le 631 chemin loch Lomond, en développer un hôtel. Dérogation du Comité consultatif d'urbanisme pour

Réunion du CCU : mardi, 21 juillet, 2026

Audience publique : lundi, 17 août, 2026

Votre nom :

Votre adresse :

- 1. Soutenez-vous l'aménagement proposé?**

- 2. Quelles sont vos deux ou trois principales préoccupations concernant l'aménagement proposé?**

- 3. Comment l'aménagement proposé vous affecte-t-il directement?**

- 4. Quelles sont vos recommandations pour améliorer la proposition?**

- 5. Soutiendriez-vous l'aménagement tel que proposé?**

- 6. Soutiendriez-vous l'aménagement avec quelques modifications?**

Tous les formulaires de commentaires peuvent être soumis à la Ville de Saint John par l'intermédiaire du Guichet unique pour l'aménagement. Les formulaires de commentaires doivent être soumis au plus tard le **lundi, 14 juillet 2026**, pour être inclus dans le rapport du personnel et la trousse de l'ordre du jour du CCU.

Les formulaires de commentaires peuvent être soumis par les méthodes suivantes :

- Par courriel à OneStop@saintjohn.ca
- Par la poste :
Comité consultatif d'urbanisme
c/o Ville de Saint John, Croissance et Services communautaires,
Boîte postale 1971,
Saint John, N.-B.
E2L 4L1
- Remise en main propre au Guichet unique pour l'aménagement situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, 15, Market Square, à Saint John.

Tous les formulaires de commentaires et les soumissions écrites seront rendus publics et feront partie de tous les dossiers de l'ordre du jour associés à la demande d'urbanisme.

À partir d'août 2025, notre processus du CCU a changé. Les soumissions écrites continueront d'être acceptées pour toutes les demandes présentées devant le CCU. Des audiences publiques auront lieu aux réunions du CCU pour les types de demandes suivants :

- Écarts du Comité consultatif d'urbanisme
- Utilisation similaire ou compatible
- Utilisation conditionnelle
- Utilisation non conforme
- Les demandes de lotissement qui comportent la cession de terrains à des fins publiques ou la création de lots ne donnant pas sur une voie publique.

Les audiences publiques ne seront plus tenues aux réunions du CCU pour les types de demandes suivants :

- Modifications au plan municipal.
- Modifications aux plans secondaires.
- Modifications au règlement de zonage, y compris les changements de zonage.
- Modifications aux conditions de l'article 59.
- Lotissements qui créent une nouvelle voie publique.
- Libération de terres à des fins publiques.

Si vous souhaitez uniquement faire des commentaires au conseil commun pour l'audience publique, vous pouvez présenter des observations avant le mercredi précédant la réunion prévue cityclerk@saintjohn.ca par l'intermédiaire du site web suivant :

www.saintjohn.ca/fr/hotel-de-ville/conseil-et-comites/inscription-une-audience-publique